

**Délibérations du 26.11.2020**

*Au regard de la situation sanitaire et de l'annonce des nouvelles mesures gouvernementales, les instances de l'établissement délibéreront à distance à compter du 30 octobre 2020, conformément à la délibération du Conseil d'administration adoptée le 18 septembre dernier :*

[https://www.univ-lyon2.fr/medias/fichier/deliberation-2020-48-contexte-sanitaire-et-deliberation-a-distance-des-instances\\_1600957518215-pdf](https://www.univ-lyon2.fr/medias/fichier/deliberation-2020-48-contexte-sanitaire-et-deliberation-a-distance-des-instances_1600957518215-pdf).

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire** en sa séance du **26 novembre 2020, 9h, à distance via Teams**

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

**Vu** le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

**Vu** les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;

**Donne les avis suivants :**

Membres: 34, dont 33 en exercice

Quorum : 17

Présent.es et représenté.es en début de séance : 18

**Pour des raisons règlementaires, le point 4 de la partie adoption a été traité en premier point de la partie avis, contrairement à ce qui était annoncé dans l'ordre du jour initial.**

Étaient présent.es :

**Marie-Karine LHOMMÉ**, Vice-présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

**Collège A** : Isabelle BOEHM, Edouard LYNCH, Valérie HAAS, Stéphane SIMONIAN, Isabelle TAPIERO

**Collège B** : Marie-Cécile ESCANDE VARNIOL, Erica DUMONT, José Carlos DE HOYOS

**Collège BIATSS** : Kim DANIERE, Jérémy FRENETTE

**Usagers/ères** : Julien AMGHAR

**Représenté.es** : Elisabeth VERCHER, Jérôme LEJOT, Serge MIGUET, Pascal BEGUIN, Tanguy LEROY, Stéphane RICHARD

**Invités.es** : Carole FOURNEL, Marylène POSSAMAI, Pascale PORCHER, Laure BAZZOLI, Clémentine TROCCON, Floriane DURAND, Arnaud DE LA ROCHETTE De ROCHEGONDE, Philippe POLOME, Jean KEMPF, Yacine OUZROUT, Catherine LEROUX, Lamine MAHMOUDI

**Invitées permanentes** : LOBRY Cathy, DESPRAT Valérie, LESUEUR Charlotte

<b>Campagne de candidatures 2021-2022 : calendrier général et calendriers dérogatoires</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abst</b>	<b>NPPV</b>
<p><b>04.01 - Campagne de candidatures 2021-2022 : calendrier général et calendriers dérogatoires</b></p> <p>La Vice-présidente chargée de la formation et de la vie étudiante présente le calendrier général et les calendriers dérogatoires.</p> <p>Le calendrier général concerne les Licences 2 et Licences 3, les Masters 1 et Masters 2, les DU. Ce calendrier exclu les candidatures de Portails (procédure Parcoursup). Concernant les candidatures Etudes en France, la période lors</p>				

Direction de la formation et de la vie étudiante

Service des études

Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard – F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 73 25 – Télécopie : + 33 (0)4 78 69 70 18 <http://www.univ-lyon2.fr>

de laquelle, les commissions pédagogiques examineront les dossiers, est précisée.				
Des demandes dérogatoires pour une vague supplémentaire et/ou la modification de certaines dates ont été demandées par les composantes suivantes : UFR ASSP, IETL, ISPEF, IUT, T&T, Faculté de droit JVD, UFR SEG, ICOM, UFR LESLA, UFR LANGUES, PSYCHO,				
Ces informations seront renseignées dans la plateforme de candidatures eCandidat, ainsi que sur le portail Trouver Mon Master.				
<b>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s :</b> <b>Vote 04.01– Avis Favorable</b>	<b>Pour 17</b>	<b>Contre</b>	<b>Abst 1</b>	<b>NPPV</b>
<b>Portails : capacités d'accueil 2021-2022, les attendus spécifiques 2021-2022, cadrage d'ordonnement des vœux</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abst</b>	<b>NPPV</b>
<b>07.01 - Capacités d'accueil 2021/2022 Licences 1ère année (Portails)</b>				
Cette année, dans le cadre du Programme 150, le Rectorat a confirmé que les places supplémentaires en Portails, Licence 2, Licence 3 et Master 1 seraient financées à hauteur de 3 200 euros par place la première année, puis de façon pérenne de 2 000 euros (1600€ en L3).				
Suite à des échanges avec des Directeurs.trices de composantes et au sein du CDC en vue d'augmenter les capacités des Portails, en particulier ceux les plus demandés, il en résulte 153 places supplémentaires pour l'année universitaire 2021-2022 : augmentation de 35 places en droit, 35 places en média culture et société, 83 places en langues (35 places en LLCER espagnol et 24 places pour l'année préparatoire de chinois et 24 places pour l'année préparatoire d'arabe).				
La Vice-présidente chargée de la formation et de la vie étudiante remercie les doyen.es des composantes.				
<b>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s :</b> <b>Vote 07.01– Avis Favorable</b>	<b>Pour 17</b>	<b>Contre</b>	<b>Abst 1</b>	<b>NPPV</b>
<b>07.01 - Les attendus spécifiques 2021/2022, cadrage d'ordonnement des vœux des Licences 1ère année (Portails)</b>				
Année de Réforme du Lycée et du Baccalauréat, avec la disparition des séries et l'association d'enseignements de spécialités.				
<u>Deux nouveautés cette année sur Parcoursup</u>				
* La valorisation des programmes internationaux accessibles dès la L1 (pour trois partenariats de double diplôme à l'international) :				
- Portail Humanités – double diplôme franco-italien (Université de Turin)				
- Portail Médias, cultures et sociétés - double diplôme franco-allemand (Université de Weimar)				
- Portail Droit - double diplôme franco-allemand (Université de Sarrebruck)				

<p>La DRI a effectué un travail de repérage afin d'identifier les licences proposant un double diplôme dès la première année.</p> <p>Au niveau de l'affichage Parcoursup, ces parcours seront présentés sur une ligne supplémentaire et seront sélectifs en comptabilisant une dizaine de places (possibilité d'un entretien oral en cours de réflexion).</p> <p>* La transformation des DUT en BUT (passage d'un parcours de formation réalisé en deux ans en un parcours sur trois ans) au sein de l'IUT Lumière Lyon 2.</p> <p>Les attendus nationaux des différentes mentions seront portés à connaissance lors de l'ouverture de la plateforme Parcoursup.</p> <p>Pas de modification du cadrage d'ordonnement des vœux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La fiche avenir</li> <li>- Le projet formation motivé</li> <li>- Le calcul des moyennes de notes – soit une moyenne globale, soit l'ajout d'une moyenne pondérée (au minimum trois matières) à une moyenne globale.</li> </ul>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : Vote 07.01– Avis Favorable</p>	<p>Pour 16</p>	<p>Contre 1</p>	<p>Abst 1</p>	<p>NPPV</p>
<p><b>Masters 1 : capacités d'accueil 2021-2022 et leurs modalités de recrutement</b></p>	<p>Pour</p>	<p>Contre</p>	<p>Abst</p>	<p>NPPV</p>
<p><b>08.01 - Capacités d'accueil 2021/2022 Masters 1ère année et leurs modalités de recrutement</b></p> <p>Confirmation du Rectorat de la prise en charge financière des places supplémentaires, dans le cadre du Programme 150, pour la rentrée prochaine et leur pérennisation même lors de la prochaine accréditation.</p> <p>Pour ce financement, mais aussi suite à l'observation d'un grand nombre de saisines Masters au mois de septembre et octobre, les Directeurs.trices de composantes ont été encouragé.es à augmenter légèrement les capacités d'accueil des Masters 1. Il en résulte une augmentation de 69 places supplémentaires.</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : Vote 08.01– Avis Favorable</p>	<p>Pour 17</p>	<p>Contre</p>	<p>Abst 1</p>	<p>NPPV</p>
<p><b>Conventions</b></p>	<p>Pour</p>	<p>Contre</p>	<p>Abst</p>	<p>NPPV</p>
<p><b>09.01 Conventions</b></p> <p>Présentation par Arnaud De La ROCHETTE De ROCHEGONDE des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- LP BTP Métiers du BTP TP Droit et techniques de réseaux hydrauliques (3 avenants)</li> <li>- Master MEEF (un avenant à la convention)</li> <li>- Master IDS parcours ANACIS (un avenant financier)</li> <li>- Master Science de l'Éducation (un avenant financier à la convention)</li> </ul>				

<ul style="list-style-type: none"> <li>- DU Ingénieur diplômé de l'ENISE parcours Ergodesign (3 annexes financières)</li> <li>- Master Economie du Travail et des Ressources Humaines (Convention)</li> </ul> <p>Intervention de Pascale PORCHER et Laure BAZZOLI sur cette convention liée au Master Economie du Travail et des Ressources Humaines. Il s'agit d'un nouveau partenariat avec l'ANDRH – Groupe Rhône et Ain, qui suite au premier confinement a souhaité renouveler leur bureau (dont fait partie une ancienne étudiante de l'Université Lyon 2) en s'ouvrant au partenariat avec les Universités. L'université Lyon 2 a été sollicitée. Concernant la formation, il s'agit d'une réelle valorisation et d'un point d'entrée à l'ensemble des partenariats du Rhône et de l'Ain : développement des contacts de stages, de l'apprentissage, de proposition des modules de formation, ou encore d'interventions de professionnel.les.</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : Vote 09.01– Avis Unanimité</p>	<p>Pour Unanimité</p>	<p>Contre</p>	<p>Abst</p>	<p>NPPV</p>
<p><b>Exonérations des droits d'inscription</b></p>	<p>Pour</p>	<p>Contre</p>	<p>Abst</p>	<p>NPPV</p>
<p><b>10.01 - Exonérations des droits d'inscription</b></p> <p>Mêmes listes des catégories de public que l'année dernière.</p> <p>Poursuite de l'exonération partielle des étudiant.es étranger.es hors UE et hors accords internationaux pour 2021-2022, mise en place par l'Université Lyon 2 suite à l'augmentation des droits nationaux déterminés par la politique « Bienvenue en France » en 2019.</p> <p>Pour l'année universitaire 2021- 2022, les droits d'inscription des nouveaux étudiant.es étranger.es hors UE qui s'inscrivent dans une formation Licence ou Master sont ramenés aux montants des droits taux plein des étudiant.es relevant des art.3 à 6 de l'arrêté du 19 avril 2019.</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : Vote 10.01– Avis Unanimité</p>	<p>Pour Unanimité</p>	<p>Contre</p>	<p>Abst</p>	<p>NPPV</p>
<p><b>Master 2 Mention Droit Privé – parcours Droit des événements sportifs et culturels</b></p>	<p>Pour</p>	<p>Contre</p>	<p>Abst</p>	<p>NPPV</p>
<p><b>11.01 - Master 2 Mention Droit Privé – parcours Droit des événements sportifs et culturels</b></p> <p>La création de ce parcours a été validée au mois de février dernier. Il s'agit de soumettre au vote de la CFVU le dossier pour l'alternance, l'actualisation du calendrier de la formation et de la maquette.</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : Vote 11.01– Avis Unanimité</p>	<p>Pour Unanimité</p>	<p>Contre</p>	<p>Abst</p>	<p>NPPV</p>

Création d'ateliers d'écriture en formation continue (UFR LESLA)	Pour	Contre	Abst	NPPV
<p><b>12.01 - Création d'ateliers d'écriture en formation continue (UFR LESLA)</b></p> <p>Présentation de Marylène Possamai des trois ateliers d'écriture en formation continue proposés au sein de l'UFR LESLA afin de répondre au mieux aux spécialités des différents départements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un atelier scénario (département ASIE)</li> <li>- Un atelier dramatique (département ASIE)</li> <li>- Un atelier poétique (département des Lettres)</li> </ul> <p>Ces trois ateliers comportent 35h de cours chacun, dont une partie théorique et une partie pratique. L'ouverture est prévue au mois de mars (second semestre) avec un minimum de 15 à 18 étudiant.es inscrit.es. Ces ateliers seront assurés par les intervenant.es de l'UFR LESLA et des intervenant.es extérieur.es. La tarification annoncées est de 350 euros pour les tarifs individuels et 700 euros pour les tarifs pris en charge par les organismes de financement.</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : Vote 12.01– Avis <b>Unanimité</b></p>	<p>Pour <b>Unanimité</b></p>	<p>Contre</p>	<p>Abst</p>	<p>NPPV</p>

Fait à Lyon, le 26.11.2020

**Marie-Karine LHOMMÉ**

Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

